

## **Se former aux premiers secours : une démarche citoyenne, une démarche « Triathlon Santé ! »**

Quelque soit votre démarche à passer le PSC1, qu'il soit obligatoire dans le cadre de votre formation (nécessaire à partir du BF5) ou de votre profession, que vous le passiez dans une démarche personnelle et citoyenne, sachez qu'il vous sera toujours utile, pour vous, pour votre famille, vos proches ou dans la rue si besoin ... Trop peu de personnes sont formées et il suffit d'une fois pour regretter toute sa vie ! **Il n'est jamais trop tard d'apprendre, mais souvent trop tard d'attendre ...** ce sont ces premiers gestes qui sauvent!

**La formation est-elle compliquée ?** Non, c'est très simple ! La formation est accessible à partir de 10 ans.

**Combien de temps la formation dure t'elle ?** La formation ne dure que 10 heures.

**Combien la formation coûte t'elle ?** Tout dépend de l'organisme auquel vous vous adressez, mais en général c'est autour de 50 à 80 €.

**Où puis-je me former ?** Sur le lien suivant vous aurez la liste des associations agréées : <http://www.interieur.gouv.fr/fr/Le-ministere/Securite-civile/Documentation-technique/Les-sapeurs-pompiers/Le-secourisme/Les-associations-agreees-par-la-Securite-civile>

Vous pouvez également vous adresser à votre mairie.

Autre lien : <http://www.interieur.gouv.fr/fr/Le-ministere/Securite-civile/Documentation-technique/Les-sapeurs-pompiers/Le-secourisme>

La commission Santé Bien-être Loisir

